

RAPPORT ANNUEL
Conseil d'établissement

2023-2024

Attentif et concentré
pour le plaisir d'apprendre



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

Notes pour la rédaction

Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Chers parents,

Au nom des membres du conseil d'établissement scolaire des écoles Vents-et-Marées et Desbiens, je suis heureuse de vous présenter le rapport annuel de nos activités pour l'année scolaire 2023-2024.

Cette année, notre priorité a été de mettre à jour notre projet éducatif 2023-2027. Ce projet, qui prône le plaisir d'apprendre, utilise le volet cirque pour motiver nos élèves et améliorer leur attention.

Le présent document a pour but de vous présenter les membres du conseil d'établissement, de tracer le bilan des activités et de relater les décisions prises par le conseil. Le conseil d'établissement est une équipe dynamique et motivée qui a un impact sur les orientations de l'école, échangeant en tenant compte des opinions et des points de vue de tous afin de prendre les meilleures décisions pour le bien-être de tous les élèves et pour le développement du milieu scolaire. Nous gardons toujours en tête de fournir une belle qualité de vie scolaire à nos enfants lors de la prise des décisions.

Cette année, malgré les défis auxquels les équipes-écoles ont été confrontées, elles ont maintenu les efforts nécessaires pour offrir un enseignement remarquable et des activités enrichissantes à nos enfants. Avec la baisse de la clientèle pour les années à venir dans une des écoles, les équipes sont conscientes des enjeux que cela représente et sont déterminées à faire les ajustements nécessaires pour maintenir la qualité des services dans nos écoles.

Une chose indéniable, c'est que nous avons tous à cœur l'éducation de nos enfants, que ce soit le corps professoral, les employés professionnels et de soutien, les équipes des services de garde scolaire, et vous, chers parents. Ensemble, nous avons une communauté engagée derrière ce projet éducatif et des équipes-écoles dévouées, où la réussite de chaque élève est au centre de nos actions.

En tant que Présidente, à ma première année, je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude envers l'ensemble du personnel enseignant, professionnel et de soutien qui accompagne nos jeunes au quotidien. Chaque jour, votre apport fait grandir chacun de nos élèves. Merci à tous les membres du conseil d'établissement pour votre engagement, votre dévouement et votre contribution pour les enfants de nos deux belles écoles. Ensemble, vous contribuez à façonner les futurs leaders de notre communauté. Je tiens aussi à remercier notre directeur des 19 dernières années, M. Yves Ouellet. Il a grandement travaillé à favoriser la persévérance et l'épanouissement de quelques milliers d'élèves.

Bonne retraite !

En terminant, je vous souhaite à tous un bon été et bonne continuité.

Mme Stéphanie Pelletier

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

2.2 Activités réalisées et décisions prises

2.3 Résultats obtenus

Annexes

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Stéphanie Pelletier	Présidente (parent)
Vanessa Larouche	Vice-présidente (parent)
Hélène Dubé	Parent
Jessica Poirier	Parent
Meghan Vézier	Parent
Nadine Thériault	Enseignante
Sophie Gagnon	Enseignante
Alain Bellavance et Gino Dubé	Enseignant
Sylvie Bouchard	Personnel de soutien
Sébastien Dumont	Représentant de la communauté
Yves Ouellet	Personnel de direction
Frédérique Grenier-Tardif	Personnel professionnel
Marie-Pier Dubé	Secrétaire-trésorière

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (Jour-mois année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
25 septembre 2023	Ordinaire
30 octobre 2023	Ordinaire
27 novembre 2023	Ordinaire
29 janvier 2024	Ordinaire
26 février 2024	Ordinaire
25 mars 2024 (Annulé)	Ordinaire
29 avril 2024	Ordinaire
27 mai 2024	Ordinaire
17 juin 2024	Ordinaire avec souper

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Adoption du projet éducatif¹	02-2024	Adoption	Affiché sur le site de l'école
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	06-2024	Adoption	Veille à ce que le document qui explique le plan soit rédigé de manière claire et accessible et qu'il soit distribué aux parents.
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	02-2024	Approbation	Ajustement pour la section fuguée
Approbation des contributions financières exigées		Approbation de façon régulière lors des C.É.	Utilisation possible en 2024-2025 d'une gestionnaire administrative pour monter des tableaux.
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	05-2024	Approuver les coûts	La liste peut être ajustée au besoin et un retour est fait en octobre l'année suivante.
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	05-2024	Approbation de liste	Ajustement selon la formation finale des groupes et du personnel en place,
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	05-2024	Adoption	Le document est mis à jour annuellement par le CSS et adopté par les membres du C.É.
Pouvoirs généraux			
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Donne son avis	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Peut en constituer	Historiquement, nous n'avons pas de comité autre que le C.É. depuis 2005.
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	02-2024	Doit être consulté	La direction assure le lien avec le CSS.
Consultation sur les critères de sélection de la direction	05-2024	Consultation	La direction assure le lien avec le CSS.

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	11-2023	Approbation	La direction le propose, avec la participation des enseignants.
Transmission de documents à l'intention des parents	11-2023	Prépare les documents à transmettre aux parents.	Sujet 2023-2024 : la feuille pour l'accueil.
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Au besoin lors des C.É.	Approbation	La direction propose, avec la participation des membres du personnel.
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	05-2024	Consultation et vérification des coûts pour chacun des niveaux.	La direction les approuve sur proposition des enseignants, mais le soumet à la consultation du C.É. avant de les approuver.
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	02-2024	Approbation	Le projet de cirque et une couleur des langues.
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	05-2024 Ou 06-2024	Approbation	Discussion sur le nouveau programme qui remplace l'éthique et culture.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	02-2024	Approbation	La direction propose, avec la participation des enseignants.
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)		Approbation	Chaque rencontre les enseignants proposent les activités à venir.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	02-2024	Approuve la mise en œuvre	La direction propose, avec la participation des membres du personnel lors de la présentation de la grille-matières.
Consultation des parents	Au besoin	Les parents du C.É. peuvent consulter les parents de l'école.	La direction assiste le C.É.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	03-2024	Suivi au plan de lutte	Utilisation d'un sondage externe pour avoir un portrait plus juste de nos milieux.
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Au besoin	Approbation	La direction propose, avec la participation des membres du personnel.
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Au besoin	Approbation	Présentation lors des budgets.
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Au besoin	Approbation	Chaque rencontre.
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)			
Adoption du budget annuel de l'établissement			
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			

2.3 Résultats obtenus

Grands thèmes ayant fait l'objet de discussion et/ou de décisions par le conseil d'établissement :

- ✓ Adoption du budget annuel et suivi des mesures ;
- ✓ Modalités du régime pédagogique :
 - Nombre de jours de classe pendant l'année;
 - Liste des matières obligatoires et répartition de la grille-matières;
 - Bulletin scolaire; services complémentaires offerts aux élèves ;
 - Utilisation des locaux;
- ✓ Activités éducatives, culturelles et sportives;
- ✓ Les dérangements pédagogiques;
- ✓ Les règles de régie interne du conseil d'établissement.;
- ✓ Le code de vie de l'école et le code blanc lors d'intervention (protocole de gestion de crise);
- ✓ Moyens en place pour soutenir la réussite des élèves;
- ✓ Analyse des coûts du matériel demandé aux parents;
- ✓ Plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- ✓ Entente et projets entre la direction d'école et les municipalités (location des locaux, activités parascolaires, parc-école, autres).

Annexes

Aucune annexe.